

Le ministre du Travail nous dit que cela va créer de l'emploi .

Sauf que :

- dans la proposition de loi ne pas supprimer d'emplois suffit ;
- les dérogations sont données pour 5 ans il suffit donc de ne pas licencier en janvier 2010, d'obtenir l'autorisation et après l'employeur fait ce qu'il veut pendant 5 ans !
- les petits commerces, déjà fragilisés par les dernières lois, ne résisteront pas à une extension des ouvertures dominicales. Ce sont eux qui globalement occupent 3 salariés quand les grandes surfaces en emploient 1 ;
- déjà de grandes enseignes nous disent qu'elles feront de l'embauche ... sur 2 jours. De la précarité toujours plus de précarité !
- c'est la disparition programmée de tous les emplois qui sont nécessaires au petit commerce, laveurs de carreaux, comptables, étalagistes.

Seront également impactés les décorateurs, personnel de ménage, fournisseurs, etc.

Force est de constater que le ministre est plus préoccupé par le profit des grands groupes que par l'emploi.

**Avec FORCE OUVRIERE exigeons un vrai travail en CDI à temps plein, en dehors du dimanche.**

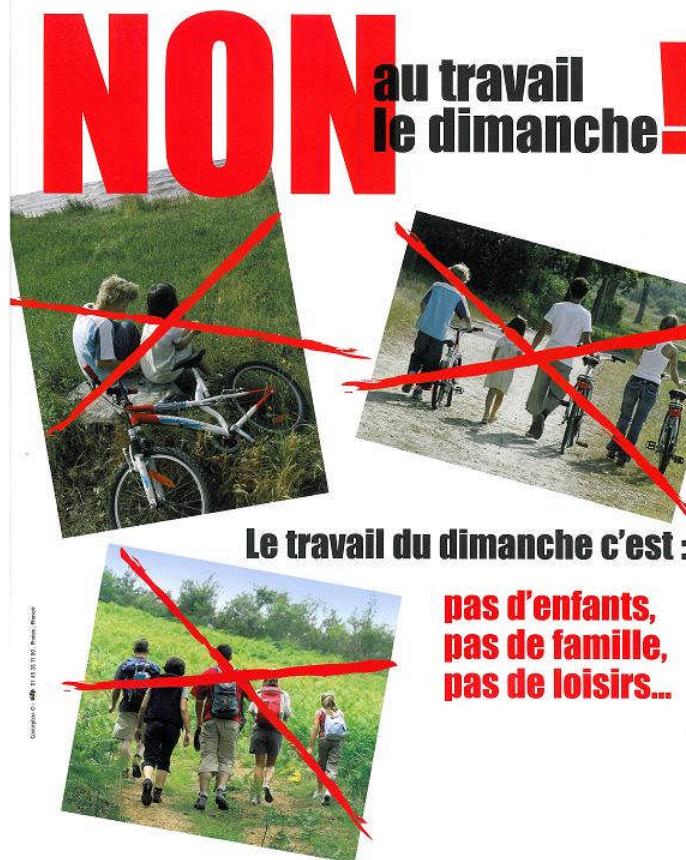
**Résumons : l'extension du travail dominical est au rendez-vous, le volontariat n'existe pas, la majoration à 100% est un leurre.**

C'est un vrai changement de société qu'impose le gouvernement et sans aucun dialogue avec les interlocuteurs sociaux et sociétaux. Cette proposition de loi est également un déni de démocratie. Le gouvernement, quand il veut passer une loi qui modifie de façon majeure la société ou les conditions de travail des salariés, doit faire une consultation avec tous les acteurs concernés. Comme il ne veut pas de ce dialogue social et sociétal, il fait présenter une proposition de loi par un député qui lui, n'a pas la même obligation. L'intervention du Président et de divers ministres qui vont jusqu' à visiter des entreprises délinquantes, montre clairement que le gouvernement a oublié la démocratie.

**Avec FORCE OUVRIERE exigeons le retrait de la proposition de loi Mallié et de l'amendement Debré.**

**FO**  
la force syndicale

**défend le repos dominical**



**Force Ouvrière**

141, avenue du Maine

75680 PARIS CEDEX 14

Tél.: 01 40 52 82 00

Fax.: 01 40 52 82 02

<http://www.force-ouvriere.fr>

Le geste d'urgence

SE  
SYNDIQUER

**FO**  
la force de vos droits

## EXTENSION

**Encore une fois le Gouvernement tente de nous voler notre repos dominical sous prétexte de plus de liberté sauf que :**

La proposition de loi permet d'ouvrir des magasins dans les ensembles commerciaux et donc par là même de créer des périmètres d'usage de consommation exceptionnel. Il suffit après de créer une communauté de communes, une communauté d'agglomération, ou une communauté urbaine regroupant plus d'1 million d'habitants et le tour est joué. Les 3 régions de LILLE, PARIS, MARSEILLE, seront bientôt plus nombreuses car cette loi est à effet retardé. Tous les commerces pourront faire travailler des salariés le dimanche.

Les jardineries et les fleuristes sont admis de droit à faire travailler des salariés le dimanche, ainsi que les magasins d'ameublement. Si une enseigne de ces secteurs ouvre le dimanche, ses concurrents se sentiront obligés d'ouvrir. Aujourd'hui un magasin de meuble vend également de l'électroménager, les magasins d'électroménager vendent des cuisines, au nom de la sacro sainte concurrence tous ces magasins pourront ouvrir.

Et les salariés du commerce ne seront pas les seuls à être concernés, car des services seront nécessaires pour permettre aux magasins de s'approvisionner, aux vendeurs de faire garder les enfants, etc....

C'est l'effet pernicieux de cette proposition de loi : l'effet domino.

**FORCE OUVRIERE dénonce toute extension du travail dominical.**

## VOLONTARIAT

Le volontariat dont on nous rebat les oreilles n'existera pas. Les salariés de zones touristiques, de l'ameublement, des jardineries, des fleuristeries, continueront à être obligés de travailler le dimanche. Les salariés des ensembles commerciaux n'auront pas non plus la possibilité d'être volontaires.

Dans le périmètre d'usage de consommation exceptionnel comment espérer trouver un travail où il serait possible de ne pas travailler le dimanche quand tous les établissements ouvriront le dimanche ? Quant à la non discrimination dans le travail pour les salariés qui refuseraient de travailler le dimanche, il faut tout ignorer du monde du travail pour y croire !

La proposition de loi prévoit " A la demande du salarié il PEUT ETRE tenu compte de l'évolution de sa situation personnelle". C'est beau, cela fait social et N'OBLIGE EN RIEN L'EMPLOYEUR !

**FORCE OUVRIERE dénonce les contraintes qui pèseraient sur les salariés si la loi était votée.**

## MAJORATION

Les salariés qui travailleront dans les zones touristiques, les "ensembles commerciaux", l'ameublement, les jardineries, les fleuristeries n'auront pas droit à majoration.

Pour les autres :

- Ils seront payés double et auront un repos compensateur, tant qu'il n'y aura pas d'accord.
- Dès qu'il y aura un accord, il s'imposera et là la majoration pourra aller de 1% à ... ce que veut le patron.
- Sans oublier que le coût de cette majoration sera pris sur la masse salariale et que son application réduira la part des augmentations de salaires.

**FORCE OUVRIERE revendique des augmentations de salaires pas des augmentations de pénibilité.**